



# PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Dossier de presse

**BILAN 2021**

### DES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE DANS L' AISNE

---

# Bilan 2021 des chiffres de la délinquance dans l'Aisne

## 1 – Les indicateurs de la délinquance dans l'Aisne

Délinquance constatée par les services de police et de gendarmerie :

- **Les atteintes aux biens ont diminué de 9,6 % entre 2020 et 2021**, passant de 11 693 faits à 10 573 faits (-1 120 faits) ;
- **Les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont globalement augmenté de 9,5 %**, passant de 4 860 faits en 2020 à 5 323 faits en 2021 (+463 faits). Si **les violences physiques crapuleuses ont diminué de 13,5 %**, la tendance s'inverse concernant les violences physiques non crapuleuses (+6,9 %), les violences sexuelles (+23,1 %) ainsi que les faits de menaces et chantages (+15,8 %). Les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus ont augmenté de 6,4 %, soit 141 faits supplémentaires.

Les autres indicateurs en matière d'atteintes aux biens baissent également de façon marquante :

- **Cambriolages : -18,5 %, soit 481 cambriolages de moins entre 2020 et 2021 ;**
- Vols liés aux véhicules : -20,1 %, passant de 2 927 faits en 2020 à 2 340 faits en 2021 (-587 faits) ;
- Vols avec violences : -13,5%, passant de 222 faits en 2020 à 192 faits en 2021 (-30 faits).

Les faits de destructions et dégradations augmentent de +4,5 % (2 341 faits en 2020 ; 2 446 en 2021).

Les services de police et de gendarmerie ont multiplié les opérations de contrôles afin d'entraver les trafics de stupéfiants. En 2021, une **augmentation de 17,8 % des infractions liées à la législation sur les stupéfiants** est à noter (1 413 faits en 2021 pour 1 199 en 2020, soit 214 faits supplémentaires).

Dans un autre domaine prioritaire, il convient aussi de souligner l'**augmentation considérable des infractions liées à la législation sur les étrangers avec une augmentation de 131,1 % de faits constatés** (48 procédures en 2020 pour 111 en 2021, soit 63 faits supplémentaires). Ce résultat s'explique par l'augmentation des contrôles en matière de lutte contre l'immigration irrégulière menés sur instruction du préfet de l'Aisne.

## 2 – Sécurité routière : prévenir l'accidentologie et les comportements à risques

<i>Données provisoires</i>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Accidentés</b>	210	195	<b>208</b>
<b>Tués</b>	31	32	<b>38</b>
<b>Blessés</b>	244	225	<b>248</b>

L'analyse horaire menée par le groupement de gendarmerie départementale sur l'accidentologie routière montre pour les dix premiers mois de l'année 2021 que le **créneau horaire le plus impacté est celui de 14h00-19h00**, à hauteur de 48 %, et plus particulièrement celui de 17h00-20h00, à hauteur de 26 %.

S'agissant des jours, les mercredis, vendredis et dimanches sont concernés à hauteur de 49 %, toujours sur ce même créneau horaire. Enfin, les trajets quotidiens représentent 76 % des accidents.

### 3 – Prévenir la délinquance

---

Le **plan départemental de prévention de la délinquance 2021-2024** décline la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance en s'adaptant aux enjeux du territoire axonais. Il redonne une place prépondérante aux collectivités, aux associations et aux acteurs de la vie civile pour mieux identifier et prévenir les situations à risques. Son élaboration a fait l'objet d'une large concertation entre les services de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs locaux. Vingt-cinq fiches actions ont été définies pour ce plan qui s'articule autour de quatre axes :

- Prévenir et lutter contre la délinquance des jeunes, notamment celle des mineurs avant l'âge de 12 ans ;
- Protéger les personnes vulnérables et lutter contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles ;
- Associer la population et les collectivités pour améliorer la tranquillité publique et lutter contre l'insécurité ;
- Une gouvernance locale renouvelée et efficace.

Ce plan départemental a été signé par le préfet de l'Aisne, les procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Laon, Saint-Quentin et Soissons et le président du conseil départemental de l'Aisne à l'occasion du conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation qui s'est tenu à Laon, le 19 octobre 2021.

Dans le cadre du financement de la lutte contre la délinquance, les services de la préfecture lancent chaque année les **appels à projets** du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).

#### 3.1 – Prévenir les faits de délinquance

Les politiques de prévention de la délinquance s'appuient sur la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 dont le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) en est l'outil de financement. En 2021, l'enveloppe départementale s'est élevée à **293 640 euros**, autour de quatre programmes :

- Le **programme délinquance (121 707 euros)** permet le financement d'actions de prévention de la délinquance (cofinancement avec le conseil départemental de postes d'intervenants sociaux en police et gendarmerie, par exemple) ;
- Le **programme radicalisation (32 177 euros)** comprend les actions de prévention globale de la prévention de la radicalisation avec une approche et un suivi individualisés des publics signalés (financement de psychologues pour l'accompagnement de personnes radicalisées ou de leur famille, par exemple) ;
- Le **programme sécurisation (139 756 euros)** regroupe le financement des installations de surveillance des populations dans les communes, la sécurisation des établissements scolaires (deux dossiers retenus en 2021 pour un montant de 13 835 euros) et l'équipement des polices municipales (gilets pare-balles, caméras-piétons, etc.) ;
- Le **programme sécurisation des sites sensibles** comprend les travaux de sécurisation des lieux de culte. Les subventions sont attribuées par le ministère de l'Intérieur en fonction de la sensibilité des lieux vis-à-vis du risque terroriste. En 2021, aucun dossier n'a été retenu par le ministère de l'Intérieur.

Au 1<sup>er</sup> février 2022, le **département de l'Aisne compte onze conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance** (installation du CLSPD de Villers-Cotterêts le 6 janvier 2022). En 2021, la préfecture a accompagné **trois communes** (Tergnier, Sissonne et Villers-Cotterêts)

dans la mise en place d'un CLISPD et travaille en lien avec ces instances pour le financement d'actions de prévention sur leur territoire.

### **3.2 – Lutter contre les drogues et les conduites addictives**

Le plan national de mobilisation contre les addictions pour la période 2018-2022 a été adopté par le gouvernement en décembre 2018. Ce plan a été décliné au niveau régional sous forme d'une feuille de route pluriannuelle avec le concours des chefs de projets départementaux. En 2021, l'enveloppe départementale MILDECA, dont le montant s'est élevée à **63 697 euros**, a été répartie autour des axes suivants :

- Actions à l'attention des publics placés sous main de justice ;
- Actions de prévention dans les accueils collectifs de mineurs ;
- Actions de prévention au sein des CLISPD ;
- Actions de prévention des addictions en milieu scolaire ;
- Formations de professionnels ;
- Renforcement des compétences psychosociales ;
- Prévention des troubles liés à l'alcoolisation maternelle.

Des réunions régulières avec les services de l'éducation nationale, les forces de l'ordre et les procureurs de la République ont été organisées afin d'aborder le sujet de la consommation de produits stupéfiants dans les cigarettes électroniques au sein des collèges et des lycées du département. Ces réunions ont permis de mettre en place un **protocole de gestion de ces situations afin d'accompagner les élèves, les familles et les équipes éducatives** et d'échanger sur le cadre juridique, notamment sur la récupération des échantillons, la transmission pour analyse et le retour d'analyse du produit.

### **3.3 – Lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT**

Sur quinze dossiers déposés, la délégation interministérielle a retenu **cinq projets** pour un montant de **17 000 euros**. Quatre projets portent sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (11 500 euros). Le cinquième est dédié à la lutte contre la haine anti-LGBT (5 500 euros).

## **4 – Maintenir l'ordre public et dissuader**

- Des **renforts en forces mobiles** ont été sollicités auprès du cabinet de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Nord (sécurisation de visites officielles, d'opérations de police et de gendarmerie, d'évènements culturels, etc.) ;
- Des **forces Sentinelle** ont été mobilisées à plusieurs reprises, notamment dans le cadre du plan *Vigipirate*. Elles sont présentes en permanence à la frontière belge et tout au long de l'année pour sécuriser les lieux de culte et de flux dans les principales communes du département (centres-villes, établissements scolaires, gares routières et ferroviaires, zones commerciales et centres hospitaliers).

## **5 – Prévenir la radicalisation**

Face à la menace qui ne faiblit pas et après les attentats qui ont frappé notre pays, les services de l'État, ses partenaires institutionnels et sociaux mais aussi ses opérateurs, se doivent d'adapter en permanence leur comportement. Il convient en effet de tout mettre en œuvre pour lutter contre la radicalisation pouvant conduire des individus malveillants à commettre des actes terroristes.

Le préfet de l'Aisne organise la réponse publique autour de trois instances :

- **Le groupe d'évaluation départemental** : instance à vocation sécuritaire qui suit les personnes radicalisées ou en voie de radicalisation, réunie à dix reprises en 2021 ;
- **La cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles** : instance à vocation sociale qui a pour objet d'apporter un soutien à la personne radicalisée ou en voie de radicalisation mais également à ses proches. Elle s'est tenue à neuf reprises en 2021 ;
- **La cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire** : instance partenariale et pluri-disciplinaire visant à lutter contre le repli communautaire et le séparatisme par des politiques d'entrave et de prévention. Neuf réunions se sont tenues en 2021.

Des mesures de polices administratives ont été mises en œuvre en 2021 :

- Trois mesures de **visites domiciliaires** ont été ordonnées par le préfet de l'Aisne ;
- Trois **mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance** (MICAS) ont été mises en œuvre par le ministère de l'Intérieur dans notre département.

Au cours de l'année 2021, des **formations ou actions de sensibilisations pour lutter contre la radicalisation** ont été dispensées aux personnels du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), de la direction des services de l'éducation nationale (DSDEN) et de l'ÉPIDE de Saint-Quentin. Les membres des CLISPD ont également été conviés à une formation en novembre 2021.

## 6 – Renforcer et développer la vidéoprotection

---

En 2021, la commission départementale de vidéoprotection s'est réunie à sept reprises :

- 276 dossiers instruits (132 autorisations, 39 modifications et 105 renouvellements), soit **1 254 caméras autorisées (dont 368 caméras de voie publique)** ;
- 26 communes faisant partie du schéma départemental de la vidéoprotection ont été autorisées à installer un système, soit **332 caméras de voie publique**.

En 2021, dix projets ont été retenus dans le cadre du schéma départemental de la vidéoprotection à hauteur de 120 250 euros : Saint-Quentin (34 900 euros), Festieux (14 500 euros), Holnon (14 000 euros), Soissons (11 550 euros), Braine (11 000 euros), Berry-au-Bac (8 000 euros), Omissy (7 800 euros), Hartennes-et-Taux (7 800 euros), Laon (7 750 euros) et la communauté d'agglomérations du Saint-Quentinois (2 950 euros).

## 7 – Aider les victimes et lutter contre les violences faites aux femmes

---

Le **comité local d'aide aux victimes (CLAV)** veille à la structuration, à la coordination, à la mise en œuvre et à l'amélioration des dispositifs locaux d'aide aux victimes, notamment d'infractions pénales, d'actes de terrorisme, d'accidents collectifs et de catastrophes naturelles. En 2021, la préfecture a constitué un **annuaire local des acteurs des dispositifs d'aide aux victimes** et préparé le **schéma départemental de l'aide aux victimes** devant être signé en 2022. Le **plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2020-2022** a été intégré à ce schéma.

**Lutter contre les violences faites aux femmes :**

- Les partenaires des **six réseaux d'accompagnement des victimes** se sont mobilisés autour d'actions variées autour du 25 novembre 2021 permettant de **sensibiliser le grand public et les scolaires** sur l'ensemble du département : 1 100 personnes ont pu assister à un forum sur les violences et échanger sur le sujet dont 723 jeunes et 377 personnes « tout public », 30 classes ont été sensibilisées sur le sujet ;

- Deux nouvelles **affiches sur les témoins de violences et le cyberharcèlement** ont été conçues et diffusées pour inciter la population à donner l'alerte sur ces situations de violences ;
- Une **maison de l'égalité et des droits des femmes** est ouverte depuis le 25 novembre 2021 à Soissons pour permettre à toute femme d'être prise en charge sur le champ de la parentalité, de la précarité menstruelle mais aussi dans le cas de violences. L'accueil dédié aux victimes se fait 7j/7. Le service d'accompagnement des victimes en urgence (SAVU) permet une prise en charge psychologique et juridique ;
- Une **meilleure prise en charge des auteurs** : un dispositif d'hébergement de dix places dédiées aux auteurs permet de les prendre en charge socialement, juridiquement, psychologiquement mais aussi sur le champ de l'addictologie. Les victimes peuvent ainsi rester au domicile avec leurs enfants. Ce dispositif devrait être pérennisé et renforcé dès 2022 ;
- **9 bracelets anti-rapprochements et 15 téléphones grave danger** sont déployés sur le département ;
- Un **référént départemental dédié aux violences conjugales** sera nommé en 2022 auprès des professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, etc.) pour faciliter l'orientation et la prise en charge des victimes.



En 2022, l'objectif sera de **confirmer ces évolutions positives** et de **poursuivre l'engagement des acteurs publics**, au premier rang desquels les services de police et de gendarmerie, dans les actions de prévention et de lutte contre la délinquance et la criminalité.

**Les violences aux personnes, les stupéfiants, les cambriolages et la lutte contre l'immigration irrégulière resteront des priorités des services de l'État dans l'Aisne.**

Dans le cadre de la lutte contre les incivilités et délinquance du quotidien, il sera nécessaire d'**intensifier les partenariats en faveur de la citoyenneté et de la tranquillité publique**. Cela passe par l'**engagement de tous** et la prise en compte des enjeux de sécurité dans tous les projets : aménagements urbains, équipements publics, sécurité des commerces et des habitats, etc.

L'État continuera enfin d'adapter ses actions aux défis de la sécurité, en lien avec les collectivités territoriales, acteurs indispensables de l'action publique dans ce domaine.